

Version latine n°2 : Néron chanteur, entre trac et paranoïa

Suétone (fin I^{er}-début II^e s. ap. J.-C.), *Vies des douze Césars. Néron*, 23-24.

Lorsqu'il chantait, il n'était pas permis de sortir du théâtre, même pour une raison indispensable / pour un cas de force majeure. Ainsi, on raconte même que certaines femmes accouchèrent pendant ses spectacles et que beaucoup, las de l'écouter et de l'acclamer, comme les portes d'entrée étaient fermées, sautèrent discrètement par-dessus le mur ou simulèrent la mort pour être emportés par le cortège funèbre. [Son angoisse et son agitation lors des concours, l'ampleur de son désir de rivaliser avec ses adversaires, sa crainte des juges sont à peine croyables. / Il est difficile de croire avec quelle angoisse et anxiété il concourait, combien grand était son désir de vaincre ses adversaires, et quelle crainte il avait des juges. / Il concourait dans un tel état d'angoisse et d'agitation, avec un tel désir de surpasser ses adversaires, que c'en est à peine croyable.] Quant à ses adversaires, comme s'ils étaient exactement du même rang que lui, il avait coutume de les surveiller, de chercher à les piéger, de les calomnier à leur insu, parfois de les abreuver d'injures lorsqu'il les croisait, et même de corrompre tous ceux qui se distinguaient par un talent supérieur. En ce qui concerne les juges, avant de commencer, il leur adressait un discours d'une extrême déférence, annonçant qu'il avait fait tout ce qu'il fallait, mais que l'issue reposait entre les mains de la Fortune ; qu'eux, en hommes sages et instruits qu'ils étaient, devaient ne pas tenir compte de ce qui était dû au hasard ; et lorsqu'ils l'encourageaient à prendre confiance, il repartait avec le cœur plus serein, mais non sans inquiétude malgré tout, taxant le silence et la réserve de certains de sévérité et de malveillance et déclarant qu'ils lui étaient suspects [permet de conserver habilement l'ambiguïté : *suspectos* porte soit sur *taciturnitatem pudoremque*, soit sur *quorundam*, autrement dit soit sur l'attitude des juges, soit sur les juges eux-mêmes].

Pendant le concours lui-même, il observait si scrupuleusement les règles que, n'osant jamais cracher, il essayait aussi la sueur de son front avec le bras. Un jour même, lors d'une représentation tragique, comme il avait laissé tomber son sceptre, il le ramassa rapidement et resta tremblant et terrifié à l'idée d'être exclu du concours pour cette faute : il ne fut rassuré que lorsque son mime lui jura que cela était passé inaperçu au milieu des transports et des acclamations de la foule. Afin qu'il ne subsiste nulle part de souvenir ou de trace d'aucun des autres vainqueurs, il donna l'ordre d'abattre leurs statues et leurs effigies à tous, de les traîner au bout d'un crochet et de les jeter aux latrines.